

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, Mme EMANE, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, Mme AACHOUR, Mme ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MAASSRY donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme SCHWARTZBROD donne pouvoir à M. FRÉMIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PELLEGRINO.

N°2026.04.24 – Élection du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, réglementant l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale parmi les membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2026.04.23 du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026 fixant à 6 le nombre des membres élus du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal et à son installation par délibération en date du 21 mars 2026, il convient de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant le dépôt d'une liste unique,

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL
À L'UNANIMITÉ**

ARTICLE UNIQUE : ÉLIT les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

6 membres :

Mme YILMAZ, M. MAASSRY, Mme PORTE, M. BOURZIK,
Mme HENNECHART, Mme LE BAIL.

Christian DEMUYNCK
Maire



Marie-Françoise PELLEGRINO
Secrétaire

